

Bruxelles, le 5 octobre 2022  
(OR. en)

12680/22

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2022/0287(NLE)

---

---

POLCOM 120  
COASI 153

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
N° doc. Cion:	12679/22 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité "Commerce" institué par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité "Commerce" - Adoption

---

1. Le 20 septembre 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de décision du Conseil visée en objet (doc. 12679/22 + ADD 1).
2. Le 30 septembre 2022, le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a examiné et approuvé le texte de la proposition, assorti de quelques modifications nécessaires.
3. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
  - adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 12681/22 et 12681/22 ADD 1;

- décider de faire publier au Journal officiel de l'Union européenne, après adoption, la décision du comité "Commerce" UE-Singapour, dont le texte figure dans le document 12681/22 ADD 1;
  - noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil lui sera transmise; et à
  - prendre acte de la déclaration figurant dans l'addendum à la présente note.
-